

65010 - Soutien à la pratique sportive

Proposition d'attribution d'aides départementales aux clubs « passerelles » contribuant au rayonnement des territoires et aux manifestations sportives

CP/2020/044

Service chef de file :

J3-Collèges

J360 - Service du Sport

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des aides relevant de la politique sportive adoptée en Assemblée Plénière du 22 octobre 2018 (délibération n°CD/2018/044).

Il s'agit, d'une part, de nouveaux dispositifs : l'aide aux clubs "passerelles" évoluant au 2ème niveau professionnel pour la saison 2019/2020.

Il s'agit, d'autre part, de dispositifs d'aide révisés ou confirmés : l'aide aux manifestations sportives.

1) Proposition d'attribution d'aides départementales aux clubs « passerelles » contribuant au rayonnement des territoires

Le Bas-Rhin compte de nombreux clubs évoluant au plus haut niveau. Par une pratique d'excellence, ces clubs bas-rhinois valorisent le territoire et contribuent à sa promotion et à son développement. Le Département souhaite mobiliser des leviers favorisant l'excellence notamment à travers le soutien aux clubs « passerelles » contribuant au rayonnement des territoires et évoluant au 2ème niveau professionnel, par une aide financière à la réalisation de projet d'actions d'intérêt territorial en direction des publics prioritaires du Département.

Pour la saison sportive 2019/2020, conformément à la politique sportive votée de l'Assemblée Plénière du 22 octobre 2018, (délibération n° CD/2018/044), six clubs sont susceptibles d'être éligibles à ce dispositif.

Ainsi, **le club d'Achenheim Truchtersheim Handball (A.T.H.)** propose de reconduire le projet d'actions co-construit avec le Département et entamé avec succès lors de la saison sportive précédente, qui permet à ce dernier :

- de contribuer à développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap dans le cadre de l'action « hand'ensemble »,
- d'encourager la pratique sportive des collégiens,
- d'assurer la promotion du handball féminin.

La Commission territoriale Ouest du 23 janvier 2020 a émis un avis favorable à cette

demande de subvention en proposant d'attribuer une subvention de 25 000 € au titre de la saison 2019/2020 au club d'Achenheim Truchtersheim Handball (A.T.H.)

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'attribuer une subvention de 25 000 € au club pour l'année 2020 qui sera versée selon les modalités suivantes :

- une avance lors de la notification des conventions dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution ;
- le solde au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues.

- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département et le club pour la saison 2019-2020 ;

- d'autoriser le Président à signer ladite convention financière.

Le montant de la subvention qu'il est proposé d'attribuer au club d'Achenheim Truchtersheim Handball (A.T.H.) est récapitulé sur le tableau joint en annexe.

2) Aide aux manifestations sportives

Le Département souhaite affirmer son rôle de partenaire privilégié des associations et des collectivités dans la co-construction et le co-financement de manifestations sportives d'intérêt territorial.

L'objectif est de valoriser l'animation et les initiatives des territoires, de soutenir les bénévoles qui s'engagent dans l'animation de leur territoire et de permettre à tous les bas-rhinois d'accéder et/ou de participer à des manifestations sportives.

Lors de sa séance du 22 octobre 2018, l'Assemblée Plénière (délibération n° CD/2018/044) a décidé de soutenir l'organisation de manifestations ou d'animations sportives qui :

- concourent à l'animation du territoire et des sites d'intérêt départemental ;
- s'adressent au plus grand nombre :
 - . au niveau des pratiquants (sport pour tous, ouverture aux amateurs et aux non-licenciés),
 - . au niveau du public (prise en compte de la fréquentation du grand public...),
- proposent des actions et des animations en direction des publics et des politiques prioritaires du Département du Bas-Rhin (sportifs en situation de handicap, jeunes, personnes en insertion, seniors...).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour les deux manifestations sportives détaillées ci-dessous.

2.1) Organisation des Championnats de France 2020 de course d'Orientation à VTT

Le Ski club de Barr, section « Orientation » est officiellement mandaté par la Fédération Française de Course d'Orientation, pour organiser, les 13 et 14 juin 2020, les Championnats de France d'orientation à VTT de Sprint et de Longue Distance dans le massif du Champ du Feu. Ces championnats de France seront les premières compétitions d'orientation de niveau national à avoir lieu dans le Département du Bas-Rhin.

L'orientation à VTT est une activité de pleine nature peu connue et peu pratiquée par les pratiquants de course d'orientation « classique ». Ces championnats serviront ainsi au développement de cette pratique mais aussi à celle de l'activité « Orientation » en général dans le Département.

Ces compétitions se dérouleront dans le Massif du Champ du Feu, à savoir :

- en forêt domaniale du Champ du Feu et forêt communale de Belmont pour le Sprint,
- en forêt domaniale du Hohwald et forêt de la Ville de Strasbourg pour la Longue Distance.

Aucun circuit ne traversera les zones protégées : Natura 2000 et Réserve biologique domaniale du Champ du Feu.

Les locaux du chalet du Champ du Feu seront notamment utilisés pour:

- assurer l'accueil des participants et comme centre de courses pour les deux jours,
- un éventuel contrôle antidopage,
- la remise des récompenses.

Environ 300 compétiteurs licenciés et leurs accompagnants sont concernés par cet événement. De plus, afin de rendre cette pratique accessible et de la faire connaître, des circuits dédiés seront ouverts à tous les publics, de tous âges. Il est également envisagé de dédier un circuit, hors championnat, exclusivement aux VTT à assistance électrique.

Les pratiquants des clubs suisses et allemands seront informés de l'événement et invités à participer, sous un format « OPEN ».

Le Ski Club de Barr sollicite une subvention à hauteur de 2 000 € soit 4,85% d'un budget prévisionnel estimé à 41 207 €.

La Commission territoriale Sud du 16 janvier 2020 a émis un avis favorable à cette demande de subvention en proposant d'attribuer une subvention de 2 000 € pour l'organisation de cette manifestation.

2.2) Organisation du Triathlon Obernai - Benfeld

Le Comité d'Organisation du Triathlon d'Obernai (COTO) organisera la 22ème édition du Triathlon Obernai-Benfeld les 30 et 31 mai 2020.

Vitrine du Triathlon dans le Bas-Rhin, cette manifestation a rassemblé en 2019 près de 2 000 concurrents devant un public nombreux et a mobilisé 540 bénévoles sur les sites de Benfeld, d'Obernai et les parcours.

Le Comité d'Organisation agit exclusivement pour la promotion du sport et du territoire et s'appuie sur de nombreuses associations locales pour organiser un événement de grande qualité sur deux sites éloignés ne disposant d'aucune infrastructure.

La manifestation est réputée pour sa qualité d'organisation et la diversité des épreuves pour tous les âges et niveaux de pratique : débutants, triathlètes confirmés ou élite, qui apprécient le choix des distances (formats jeunes, S, M, et L) et de pratique (individuel ou relais). La part des non licenciés triathlon est de 46 % résultant du fort investissement de sécurisation en encadrement des épreuves.

En 2019, l'équipe d'organisation avait initié un événement spécifique pour les jeunes et les débutants le samedi sur le site de Benfeld. Les 4 triathlons avec des distances adaptées ont permis d'accueillir 222 jeunes (163 en 2018) de 6 à 14 ans et 59 débutants de tous âges sur l'épreuve d'initiation sans classement (Animathlon).

À la suite des retours très positifs des participants et pour répondre à leur demande, le programme destiné aux débutants sera encore développé le samedi 30 mai 2020 :

- Maintien des 3 épreuves jeunes (6-9ans, 10-11 ans, 12-13 ans),
- Maintien de l'épreuve non compétitive (Animathlon),
- Rajout d'une épreuve triathlon XS compétitive, accessible aux jeunes sportifs et aux débutants (à partir de 14 ans),
- Rajout d'une séance d'initiation 2 semaines avant le triathlon sur la distance XS et encadrée par des entraîneurs triathlon.

Les épreuves à visée compétitive ont lieu le dimanche, d'Obernai à Benfeld :

- Programme S : 0,5 km de natation / 24 km de vélo / 5 km de course à pied
- Programme M : 1,4 km / 46 km / 10 km
- Programme L : 2,1 km / 82 km / 21 km

Cette manifestation est largement relayée par les médias locaux et implique des retombées économiques locales (hôtellerie, restauration, commerce...).

Le Comité d'Organisation du Triathlon d'Obernai sollicite une subvention d'un montant de 1 600 € visant à développer le programme « débutants » de l'événement, soit 1,25 % d'un budget prévisionnel de 128 100 € (hors fournitures et dotations offertes).

La Commission territoriale SUD du 16 janvier 2020 a émis un avis favorable à cette demande de subvention en proposant d'attribuer une subvention de 1 400 € pour l'organisation de cette manifestation.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer des subventions pour un montant total de 3 400,00 € selon la répartition suivante :

- 2 000 € au Ski club de Barr pour l'organisation des Championnats de France d'orientation à VTT de Sprint et de Longue Distance les 13 et 14 juin 2020 ;
- 1 400 € au Comité d'Organisation du Triathlon d'Obernai pour l'organisation de la 22ème édition du Triathlon Obernai-Benfeld les 30 et 31 mai 2020.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
15273	65-6574-32	100 000,00 €	100 000,00 €	25 000,00 €
21129	65-6574-32	50 000,00 €	50 000,00 €	3 400,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 28 400,00 € selon la répartition suivante :

- 25 000 € au Club Achenheim Truchtersheim Handball (A.T.H.) pour l'année 2020, qui sera versée selon les modalités suivantes :

· une avance lors de la notification des conventions dans la limite de 60% du montant

prévisionnel de la contribution ;

· le solde au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues.

- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département et le club pour la saison 2019-2020 ;

- d'autoriser le président à signer ladite convention financière ;

- d'attribuer une subvention d'un montant total de 3 400 € au titre de l'aide aux manifestations sportives pour les bénéficiaires et montants détaillés en annexe à la présente délibération.

Strasbourg, le 30/01/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY